

## **AVIS AUX ACTIONNAIRES DE LA SOCIÉTÉ**

---

Par la présente, nous informons les actionnaires de la Société (les « **Actionnaires** ») des éléments suivants :

### **1. Nomination de Sandrine De Vuyst au poste d'administrateur de la Société**

L'assemblée générale annuelle des Actionnaires, qui s'est tenue le 17 avril 2018, a décidé de nommer Sandrine De Vuyst en tant que nouvel administrateur de la Société, sous réserve de l'approbation de la CSSF et avec effet à la date de ladite approbation.

Dès lors que la CSSF a approuvé cette décision, les Actionnaires sont informés que Sandrine De Vuyst est désormais nommée en tant que nouvel administrateur de la Société à compter du 28 juin 2018.

### **2. Changement de distributeur global**

Il est porté à la connaissance des Actionnaires que, à la suite de la résiliation du Contrat de distribution globale du 1<sup>er</sup> juillet 2016, qui désignait ING Belgique S.A. en tant que distributeur global de la Société, cette fonction sera désormais remplie par la société de gestion de cette dernière, ING Solutions Investment Management.

### **3. Clarification de la présentation des Compartiments dans les annexes au prospectus de la Société**

Il est porté à la connaissance des Actionnaires que le prospectus de la Société est amendé en conséquence de la décision du Conseil d'administration de modifier l'ordre de présentation des Compartiments de la Société au sein des annexes du Prospectus, de manière à présenter en premier lieu le compartiment affichant la politique d'investissement la plus défensive et en dernier lieu celui affichant la politique d'investissement la plus dynamique.

### **4. Nouvelles dispositions en matière de protection des données :**

En raison de l'entrée en vigueur le 25 mai 2018 du Règlement européen sur la protection des données du 27 avril 2016 (le « **RGPD** »), le Conseil d'administration a modifié comme suit les dispositions relatives à la protection des données dans la nouvelle version du prospectus datée de juillet 2018 :

*« En vertu du Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (le « **RGPD** »), les catégories suivantes de données personnelles concernant les Actionnaires reprises dans tout document fourni par ces derniers peuvent être recueillies, enregistrées, conservées, adaptées, transférées ou traitées et utilisées de toute autre manière (ci-après « **traitées** ») par la Société et/ou la Société de gestion agissant en tant que « responsable du traitement » au sens du **RGPD** : coordonnées, données d'identification, professionnelles, administratives, financières et judiciaires (par exemple casier judiciaire).*

*En signant le contrat de souscription, accord est donné à la Société et/ou la Société de gestion et/ou leurs délégués pour traiter ces données à l'une quelconque des fins suivantes :*

- *Remplir les obligations contractuelles nécessaires à l'exploitation de la Société, en ce compris la gestion et l'administration de la Société ;*
- *Se conformer aux lois et obligations réglementaires applicables (lutte contre le blanchiment de capitaux, NCD, DAC II, FATCA, etc.) ;*
- *Poursuivre tous autres intérêts commerciaux légitimes de la Société de gestion ou d'un tiers, par exemple l'établissement de relations commerciales, sauf si les intérêts ou droits fondamentaux des Actionnaires l'emportent sur lesdits intérêts commerciaux ;*
- *Toute autre situation dans laquelle les Actionnaires ont consenti au traitement de leurs données personnelles.*

*A ces fins, les données personnelles peuvent être transférées aux Autorités nationales et traitées par les distributeurs de la Société et tout autre délégué désigné par la Société de gestion afin de soutenir les activités de la Société.*

*La Société, la Société de gestion et/ou leurs délégués et prestataires de services ne transféreront pas les données personnelles à un pays non membre de l'EEE si ce pays ne prévoit pas un niveau de protection des données approprié et n'offre donc aucune certitude juridique.*

*La Société et la Société de gestion ne conserveront pas les données personnelles plus longtemps qu'il n'est nécessaire à la/aux fin(s) à laquelle/auxquelles elles ont été récoltées. S'agissant de la définition de périodes de détention appropriées, la Société et la Société de gestion se conformeront par ailleurs à toute obligation de détention d'informations, y compris les législations relatives à la lutte contre le blanchiment de capitaux, le **RGPD** et les lois et réglementations fiscales.*

*Les Actionnaires ont à tout moment le droit de demander à la Société et à la Société de gestion la consultation, la rectification ou l'effacement de leurs données personnelles, le droit à la restriction du traitement de leurs données personnelles, le droit de s'opposer à leur traitement ainsi que le droit à la portabilité des données.*

*Lorsque le traitement des données se base sur un consentement donné par les Actionnaires, ces derniers ont le droit de retirer leur consentement à tout moment. Conformément à l'article 77 du **RGPD**, les Actionnaires ont le droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle (la **CNPD** au Luxembourg) en cas de violation de la loi concernée.*

*L'Actionnaire peut exercer ses droits en envoyant une demande à la Société de gestion.  
De plus amples détails sur les conditions générales du traitement des données peuvent être obtenus gratuitement sur demande auprès du siège social de la Société de gestion. »*

Les modifications susmentionnées entreront en vigueur à compter du 16 juillet 2018 et seront intégrées à la nouvelle version du prospectus datée de juillet 2018.

En Belgique, le service financier est assuré par ING Belgique S.A. où le dernier rapport périodique est disponible gratuitement. Le Prospectus et les KIIDs sont à disposition gratuitement, respectivement en anglais et en français et/ou néerlandais, au siège social de la SICAV, sur [www.ing-isim.lu](http://www.ing-isim.lu) et auprès des agences d'ING Belgique S.A.

Luxembourg, le 19 juillet 2018

Le Conseil d'administration de la Société